



LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 22/5296

ARRETE

ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION DES PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES DU CCAS SUR LE PARKING BUDIN

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10 à R417-11,

Considérant que les arrêtés municipaux antérieurs sont abrogés,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les places de stationnement réservées aux véhicules du CCAS sur le parking Budin,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

ARRETE

ARTICLE 1 NATURE

À compter de la signature du présent arrêté, il sera instauré sur le parking Budin au Nord/ Ouest du dit parking 24h/24h et 7 jours/ 7 jours six emplacements de stationnement réservés aux véhicules du CCAS.

ARTICLE 2 STATIONNEMENT

Seuls les véhicules du CCAS seront autorisés à stationner sur les emplacements dédiés.

Tout véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire.

Tout véhicule trouvé en infraction sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 3 SIGNALISATION

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication et de la mise en place des signalisations routières réglementaires pour les différents stationnements ci-dessus.

ARTICLE 4 FORCES DE POLICE

Les services de la Police Municipale et Nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise.

ARTICLE 5 EXECUTION DE L'ARRETE

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le 20 JUIL. 2022



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON